

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 03 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 03 octobre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Ravel, après convocations légales en date du 06 juillet 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
Mme Josiane HUGUET	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elyane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
M. Guillaume FRICKER	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mme Nathalie DE LA FUENTE

Etaient représentés (procuration) :

- Mr TISSERAND T. donne pouvoir à Mme GROUIEC I.
- Mme VIAL S. donne pouvoir à Mr FRASIAK B.
- Mme OLIVON AM. donne pouvoir à Mme ROCHE S.
- Mr DAUDUIT C. donne pouvoir à Mme BRUSSAT E.
- Mr PEYNON D. donne pouvoir à Mme FORESTIER A.
- Mr BROUSSE R. donne pouvoir à Mme CIERGE M.

Absent : Mr GIRARD Jean-Baptiste

VOTE: En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 6 Votants : 35

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

OBJET : SPANC – Demande de subvention au conseil départemental du Puy-de-Dôme pour 2024

**SPANC – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU PUY-DE-DOME POUR 2024**

- VU les statuts de la CCEDA
- VU L'exploitation du service SPANC en régie directe depuis le 1er juillet 2015
- VU le règlement du service SPANC ;

Madame la Présidente explique qu'afin d'abonder au financement du SPANC pour l'année 2024 des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental 63 (CD 63).

Ainsi concernant la réalisation des contrôles de diagnostic et l'actualisation des diagnostics, le CD63 peut attribuer des subventions aux collectivités au titre de la ligne « Assainissement non collectif ».

La campagne de diagnostics se déroule actuellement sur la commune de Peschadoires. Les missions du SPANC comprennent également la réalisation de contrôles des logements existants, à l'occasion des ventes et le contrôle d'installations neuves, à l'occasion des projets de constructions neuves ou de réhabilitation.

Une partie de ces missions peuvent être subventionnées par le conseil départemental.

Pour l'année 2024, la demande de subvention porte sur le nombre de contrôles et le plan de financements figurant dans le tableau ci-dessous.

Fonctionnement				redevances		subvention CD		
Charges de personnel		Contrôles	Nb de contrôles	prix unitaire	sous-total	%sub	subv unitaire	sous-total
Salaire	62 000 €	Diagnostics	450	100 €	45 000 €	20%	20 €	9 000 €
		Contrôle de bon fonctionnement	0	100 €	0 €	20%	20 €	- €
Charge à caractère général		Contrôle pour vente	60	120 €	7 200 €	20%	24 €	- €
Charges diverses	11 000 €	Contrôle de conception	50	100 €	5 000 €	0%	- €	- €
		Bonne exécution	50	100 €	5 000 €	0%	- €	- €
		Refus de contrôle*	9	200 €	1 800 €	0%	- €	- €
		Total	619		64 000 €			9 000 €
TOTAL DEPENSES	73 000 €	TOTAL RECETTES	73 000 €					

* le prix du refus de contrôle devrait évoluer au 1er janvier 2022

AR Prefecture

063-246301097-20231003-20231003_08-DE
Reçu le 05/10/2023

CCEDA
CC 03.10.2023
(08)

Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement du service prévisionnel pour 2024
- D'autoriser la présidente à solliciter une subvention auprès du CD63 la plus élevée possible pour le financement des contrôles diagnostics et leur actualisation pour l'année 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 05 octobre 2023

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente